

40886. PA.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DU POUVOIR POPULAIRE

SECRETARIAT GENERAL A L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail -- Démocratie - Paix

-----

DECRET N° 87/452 du 20/08/87  
/PR/SGG/MATPP/SGAT.-  
PORTANT NATURALISATION DE ~~Monsieur~~ PARISSO ISBOU (DESIRE) DE NATIONALITE BENINOISE.

\*\*\*\*\*

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

\*\*\*\*\*

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u la Loi n° 35/61 du 20 Juin 1961) portant Code de la nationalité Congolaise ;
  - (/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u l'Ordonnance 15/72 du 10 Avril 1972, modifiant la loi 36/60 du 2 Juillet 1960 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers sur le Territoire de la République Populaire du Congo ;
  - (/u le Décret n° 61/71-78 du 29 Juillet 1961, fixant les modalités d'application du Code de la nationalité Congolaise ;
  - (/u le Décret n° 72/115 du 10 Avril 1972, fixant les modalités d'établissement des carnets de séjour prévus par l'ordonnance 15/72 du 10 Avril 1972 ;
  - (/u le Décret 72/116 du 10 Avril 1972, réglementant l'admission des étrangers en République Populaire du Congo ;
  - (/u le Décret 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;
  - (/u le Décret 86/4172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
  - (/u le Décret 86/4173 du 10 Décembre 1986, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
  - (/u le Décret 85/725 du 17 Mai 1985) portant attribution et organisation du Ministère de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire ;
  - (/u la demande de l'intéressé en date du 7/1er/85 ;
  - (/u le rapport d'enquête des services de sécurité ;
- Sur proposition du Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur PARISSO ISBOU (Desiré) né le 18 Mai 1953 à Porto-Novo de PARISSO OMAR et NAIMATOU SOUBETOU de nationalité Beninoise, est naturalisé Congolais.

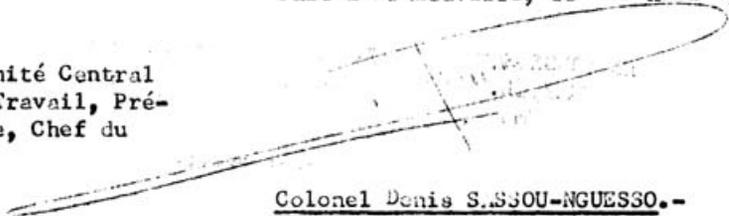
.../...

Article 2. - L'intéressé renonce à la nationalité Béninoise sa nationalité d'origine conformément au procès-verbal de prestation de serment civique dressé par le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en date du 14/11/84.  
Monsieur PARAISSO ISBOU est assujéti aux dispositions de l'article 33 de la Loi 35/61 sus-visée .

Article 3. - Le Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent décret qui prendra effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera. /.-

Fait à Brazzaville, le 20 AOUT 1987

Par le Président du Comité Central  
du Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef du  
Gouvernement,



Colonel Denis S. SSOU-NGUESSO.-

Le Membre du Bureau Politique  
Premier Ministre,

Le Ministre de l'Administration du  
Territoire et du Pouvoir Populaire,



Ange Edouard POUNGUI.-

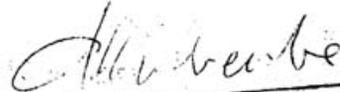


Colonel Raymond Damase NGOLLO.-

AMPLIATIONS :

- PR/CAB..... 1
- PM/CAB..... 1
- MATPP/CAB..... 1
- SGAT..... 4
- MINI. JUSTICE/CAB..... 1
- SGG/BC..... 1
- AMB/BENIN..... 1
- DGSE..... 1
- DGSP..... 1
- PRECO REGION. UX..... 9
- INTERESSE..... 1
- J.O.R.C..... 1
- ARCHIVES..... 2/25.-

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail,  
de la Sécurité Sociale et de la Justice,



- Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

